



REUNION D'INFORMATION LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

LES ENJEUX DE LA CLASSE DE 3^e

- 1 LE BREVET (DNB = Diplôme National du Brevet)
- 2 L'ORAL DU BREVET
- 3 PROCEDURES ORIENTATION / AFFECTATIOIN
- 4 LES VOIES D'ORIENTATION
- 5 LE STAGE 3^e
- 6 LE BACCALAUREAT
- 7 CALENDRIER

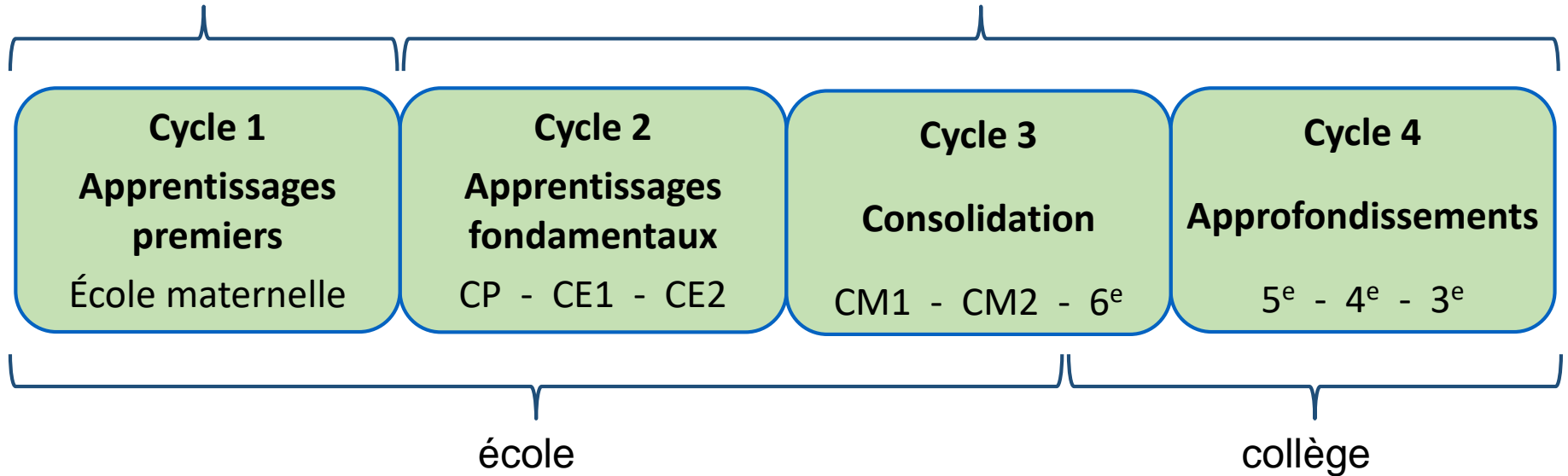


TABLEAU PP / PERDIR

CLASSE	PP	PERDIR
3 1	Johan CONFORT	Fabrice JOLLY
3 2	Dominique LANCELOT	
3 3	Sophie DELACROIX	
3 4	Rodolphe DAUTRICHE	



LES CYCLES





DNB : Diplôme National du Brevet

Délivré par un jury, le Diplôme National du Brevet (DNB) est un diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège (cycle 4).

Il est composé de 2 types d'épreuves :

- Les épreuves de contrôle continu / 400 points**
- Les épreuves de contrôle terminal / 400 points**

L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

LES EPREUVES DU BREVET

1- Les épreuves de contrôle continu / 400 points : L'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (cycle 4)

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

2- Les épreuves de contrôle terminal / 400 points : épreuves de l'examen (juin)

- Français 100 pts
- MATHEMATIQUES 100 pts
- HISTOIRE GEOGRAPHIE 50 pts
- SCIENCES : 2 matières sélectionnées parmi physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie 50 pts
- EPREUVE ORALE 100 pts



Socle commun de connaissances, de compétences et de culture

DEFINITION SOCLE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de l'école élémentaire et du collège qui déclinent et précisent ce nouveau socle. Sa maîtrise s'acquiert progressivement pendant les trois cycles de l'école élémentaire et du collège.

COMPOSANTES DU SOCLE COMMUN

Le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- D1 Les langages pour penser et communiquer ;**
- D2 Les méthodes et outils pour apprendre ;**
- D3 La formation de la personne et du citoyen ;**
- D4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;**
- D5 Les représentations du monde et l'activité humaine.**

La maîtrise de chacun de ces domaines s'apprécie de façon globale, sauf pour le domaine des langages qui, du fait de ses spécificités, comprend quatre objectifs qui doivent chacun être évalués de manière spécifique :

- D11 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ;**
- D12 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) ;**
- D13 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;**
- D14 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.**

Ce sont donc au total 8 composantes du socle commun (les 4 objectifs du premier domaine et les 4 autres domaines) pour lesquelles l'élève devra acquérir un niveau de maîtrise suffisant.



LE SOCLE COMMUN

➤ 5 domaines de formation

D1 Les langages pour penser et communiquer

2. Les méthodes et outils pour apprendre

3. La formation de la personne et du citoyen

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

D11 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps



DNB : Diplôme National du Brevet

FORMAT DU CONTRÔLE	EPREUVES	DUREE	NBRE POINTS
CONTRÔLE CONTINU EVALUATION DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES DE COMPETENCES ET DE CULTURE : 8 COMPETENCES 400 POINTS	D11 Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit	CYCLE 4	50
	D12 Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale		50
	D13 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques		50
	D14 Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps		50
	D2 Les méthodes et outils pour apprendre		50
	D3 La formation de la personne et du citoyen		50
	D4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques		50
	D5 Les représentations du monde et l'activité humaine		50
	TOTAL CONTRÔLE CONTINU		400
CONTRÔLE TERMINAL 5 EPREUVES FINALES 400 POINTS	FRANCAIS	3h	100
	MATHS	2h	100
	HISTOIRE GEOGRAPHIE	2h	50
	SCIENCES : 2 matières parmi les 3 matières scientifiques physique-chimie, SVT, technologie	1h	50
	EPREUVE ORALE DE SOUTENANCE	Si entretien individuel = 15 minutes	100
		Si entretien collectif = 25 minutes	
TOTAL CONTRÔLE TERMINAL		400	
TOTAL DNB			800
ENSEIGNEMENT FACULTATIF 20 POINTS	LATIN / GREC LCR LCE CHANT CHORAL		20



DNB : Diplôme National du Brevet

POINTS SUPPLEMENTAIRES : 10 ou 20 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

RESULTATS

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

MENTIONS

- ASSEZ BIEN si plus de 480 points
- BIEN si plus de 560 points
- TRES BIEN si plus de 640 points



RESULTATS DNB SERIE COLLEGE

		SESSION 2020		SESSION 2021		SESSION 2022		SESSION 2023		SESSION 2024	
		NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
TOTAL INSCRITS		140	100,00%	126	100,00%	133	100,00%	152	100,00%	168	100,00%
TOTAL PRESENTS		140		123		131		151		166	
ADMIS	ADMIS SANS MENTION	16	11,43%	23	18,25%	24	18,05%	17	11,18%	31	18,45%
	ADMIS ASSEZ BIEN	30	21,43%	26	20,63%	25	18,80%	29	19,08%	29	17,26%
	ADMIS BIEN	34	24,29%	31	24,60%	30	22,56%	41	26,97%	37	22,02%
	ADMIS TRES BIEN	45	32,14%	20	15,87%	26	19,55%	51	33,55%	47	27,98%
	TOTAL MENTIONS	109	77,86%	77	61,11%	81	60,90%	121	79,61%	113	67,26%
	TOTAL ADMIS	125	89,29%	100	79,37%	105	78,95%	138	90,79%	144	85,71%
OISE						85		87,1			
ACA AMIENS								85,9		83,6	
HDF		91,3		89		85		87,3			
FRANCE METRO		90,4		88,2		87,5		89,1			
TOTAL REFUSES		15	10,71%	26	20,63%	28	21,05%	14	9,21%	24	14,29%



REPARTITION DES NOTES DNB SERIE COLLEGE

SESSION 2024	INSCRITS	MOY / 20	CT / CC	
Français / 100	168	11,33	CT ECRIT	CT
MATHS / 100	168	10,08		
HIST GEO / 50	168	11,09		
SCIENCES / 50	168	9,96		
ORAL / 100	168	16,20	CT ORAL	
CC / 400	168	15,10	CC	



ÉPREUVE DE SOUTENANCE ORALE - DNB

DNB : Épreuve orale de soutenance (100 points)

En plus des 4 épreuves écrites (mathématiques, français, histoire-géographie et sciences), les élèves de 3^e passent une épreuve orale appelée « épreuve orale de soutenance » notée sur 100 points.

SUJETS DE L'ORAL DU BREVET

Le candidat choisit son sujet parmi les thèmes suivants :

- Projet d'EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires)
- Objet d'étude abordé en histoire des arts
- Sujet en lien avec un parcours éducatif (citoyen, avenir, éducatif de santé, éducation artistique et culturelle).

Ce qui est évalué :

Lors de cette soutenance, le jury n'évalue pas le projet ou le choix du sujet, mais la capacité du candidat à exposer les compétences et connaissances qu'il a acquises. La forme et la qualité de la prestation orale sont donc aussi importantes que le fond.

Lors de l'entretien, le candidat doit être capable de reformuler, préciser et argumenter en mobilisant des connaissances et/ou des idées. Un regard critique sur le travail réalisé est aussi nécessaire.

Enfin, le jury attend également l'utilisation d'un vocabulaire varié et approprié.



EPREUVE DE SOUTENANCE ORALE - DNB

FORME DE L'ÉPREUVE

Le candidat pourra présenter ce qu'il a réalisé sous différentes formes (document écrit, diaporama, document audio ou vidéo, panneau, réalisation plastique, objet élaboré, autre ...), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse.

Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère, dans la mesure où cette langue est enseignée au collège. Il le précisera sur sa fiche déclarative. Sa prestation en langue vivante étrangère ne pourra pas excéder 5 minutes sur la totalité du temps de l'épreuve.

MODALITES DE PASSATION DE L'ÉPREUVE

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'oral peut être passé seul ou en groupe (3 candidats maximum) :

- Passation individuelle : l'épreuve dure 15 minutes : 5 minutes de présentation et 10 minutes d'entretien avec le jury
- Passation en groupe (3 personnes maximum) : l'épreuve dure 25 minutes : 10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien avec le jury.

Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

EVALUATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points ;
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

La grille indicative des critères d'évaluation de l'épreuve orale de soutenance est jointe à la fiche déclarative qui devra être remise au Professeur Principal de l'élève pour le lundi 12 mai 2025.

JURY

Il est composé de 2 professeurs du collège des BOURGOGNES.



EPREUVE DE SOUTENANCE ORALE - DNB

CRITERES D'EVALUATION

↳ 1^{er} critère d'évaluation : Maîtrise de l'expression orale / 50 points

J'adopte une attitude adaptée à un examen oral (posture, tenue, prestance)

Je m'exprime de façon claire et audible en utilisant un vocabulaire adapté à la situation

Je suis capable, pour me faire comprendre, de formuler un avis personnel à propos d'une œuvre, d'une réalisation (EPI) ou d'une situation

Je suis capable de participer de façon constructive à des échanges oraux (savoir répondre aux questions du jury)

Je suis capable de me détacher de mes notes pour exposer une situation

↳ 2^e critère d'évaluation : Maîtrise du sujet présenté / 50 points

Je suis capable d'expliquer les différentes étapes de ma démarche (choix du sujet, des supports dont le support numérique, des outils)

Je suis capable de citer des connaissances ou compétences acquises

Je suis capable de faire des liens entre ma production, les disciplines qui y participent, et mes projets (dont mon projet d'orientation)

Je suis capable de construire un exposé oral en faisant preuve d'esprit de synthèse (exposé structuré sur une durée restreinte)

Je suis capable de porter un regard critique sur ma production



LE CFG

Le certificat de formation générale (C.F.G.) valide des acquis dans des domaines de connaissances générales sur un niveau cycle 3 (fin 6^e) : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle.

Il remplace à titre dérogatoire le DNB et ne concerne au collège que certains élèves (section ULIS notamment).

Les élèves passent :

- un contrôle en cours de formation en français et mathématiques
- une épreuve orale de 20 minutes : un entretien à partir du dossier élaboré à l'issue du stage en entreprise et éventuellement d'un dossier facultatif

TAUX DE REUSSITE CFG S 2024	S 2020		S 2021		S 2022		S 2024	
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
TOTAL INSCRITS	4	100,00%	2	100,00%	3	100,00%	2	100,00%
TOTAL PRESENTS	4	100,00%	2	100,00%	3	100,00%	2	100,00%
TOTAL ADMIS	4	100,00%	2	100,00%	3	100,00%	2	100,00%



L'ORIENTATION APRES LA 3^e

2 PROCEDURES :

1PROCEDURE ORIENTATION dès janvier 2025 : choix d'une des 2 voies d'orientation

- VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE
- VOIE PROFESSIONNELLE

Phase INTENTIONS D'ORIENTATION en janvier 2025

Phase CHOIX DEFINITIFS D'ORIENTATION en avril 2025

2- PROCEDURE AFFECTATION dès mai 2025 : choix d'un type de formation, d'une voie de formation, et d'un établissement

Types de formation :

- SECONDE GENERALE et TECHNOLOGIQUE
- SECONDE PROFESSIONNELLE
- CAP

Voies de formation :

- Voie scolaire
- Alternance ou apprentissage
- Formation continue
- Voie de l'enseignement à distance



LES VOIES D'ORIENTATION APRES LA 3e

FORMATIONS	SECTORISEES NON CONTINGENTEES	SECTORISEES CONTINGENTEES	NON SECTORISEES CONTINGENTEES
	Dérogation si lycée hors secteur		
VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2GT <p>Lycée de secteur Jean ROSTAND</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2GT EUROPEENNE - 2GT EURO ANGLAIS - 2GT EURO ALLD - 2GT EURO ESPAGNOL 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2GT BINATIONALES ET INTERNATIONALES ☛ 2GT SPECIFIQUES ☛ 2GT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
VOIE PROFESSIONNELLE			<ul style="list-style-type: none"> ☛ 2DE PROFESSIONNELLE
			<ul style="list-style-type: none"> ☛ 1CAP



AFFECTATION POST-3e 2024 - CLG BOURGOGNES

		TOUR 1					TOUR 2						TOTAL		
		V1	V2	V3	V4	V5	TOT	V1	V2	V3	V4	V5	TOT	NBRE	%
SDE GT GENERIQUE		80	22	5	1		108	1					1	109	
	DONT SECTEUR						0						0	0	
	DONT HORS SECTEUR						0						0	0	
DONT J ROSTAND		58	15	2	1		76	1					1	77	
	DONT HORS ACA	4					4						0	4	
SDE GT EURO ALLD		6	2				8						0	8	
	DONT J ROSTAND	6	2				8						0	8	
SDE GT EURO ANGL		4	2				6						0	6	
	DONT J ROSTAND	4	2				6						0	6	
SDE GT EURO AUTRE							0						0	0	
	SDE INTER	6					6						0	6	
	DONT J ROSTAND	6					6						0	6	
SDE ABIBAC							0						0	0	
SDE BACHIBAC							0						0	0	
SDE ESABAC							0						0	0	
TOT SDE GT		96	26	5	1	0	128	1	0	0	0	0	1	129	74,57%
	DONT SECTEUR														
	DONT HORS SECTEUR														
	DONT J ROSTAND	74	19	2	1	0	96	1	0	0	0	0	1	97	
SDE PRO		17	8		1	0	26	1					1	27	15,61%
	DONT VOIE SCO	16	8		1		25	1					1	26	
	DONT VOIE APPRENTISSAGE	1					1						0	1	
	DONT LP LA FORET	10	4				14						0	14	
1CAP		4	1	2			7	4				1	5	12	6,94%
	DONT VOIE SCO	2	1	2			5	4				1	5	10	
	DONT VOIE APPRENTISSAGE	2					2						0	2	
	DONT LP LA FORET		1	2			3	4					4	7	
PREPA SDE J ROSTAND									1			1	2	2	1,16%
MICRO LYCEE CREIL								1					1	1	0,58%
AUTRE							0						0	0	0,00%
TOTAL AFFECTES		117	35	7	2	0	161	7	1	0	0	2	10	171	98,84%
REDOUBLANTS							2						0	2	1,16%
NON AFFECTES							10						0	0	0,00%
TOTAL							173						10	173	



ORIENTATION POST-3^e 2024 - CLG BOURGOGNES

		2022				2023				2024						
		CLG BOURGO		OISE %	ACA %	CLG BOURGO		OISE %	ACA %	CLG BOURGO		OISE %	ACA %			
		NBRE	%			NBRE	%			NBRE	%					
TOT ELEVES		137				159				173						
1 CAP2	VOIE SCOLAIRE	2	2	1,45		9,3	3	3	1,88	9,8	11,7	9	11	6,36	10,5	11,9
	APPRENTISSAGE	0					0					2				
2DE PRO	VOIE SCOLAIRE	25	25	18,3		28,7	27	27	16,9	26,7	28	27	28	16,18	27,9	29,8
	APPRENTISSAGE	0					0					1				
2DE GT	2DEGT	96	110	80,3		62	101	128	80,5	63,5	60,4	109	129	74,57	61,5	58,3
	2DEGT EURO ANG	7					15					6				
	2DEGT EURO ALLD	3					5					8				
	2DEGT EURO ESP	0					1									
	2DEGT EURO ITA	0					0									
	2DEGT INTER	4					6					6				
REDBT EXCEP		0					0					1				
REDBT MAINTIEN		0					0					1				
PREPA SDE J.ROSTAND												2				
MICRO LYCEE CREIL												1				
AUTRE		0					0					0				
NON AFFECTES		0					1					0				



LA VOIE GENERALE



HORAIRES SECONDE GT

Enseignements communs	26h30
Français : 4h	4h
Histoire - Géographie	3h
Langues vivantes A et B : LVA LVB	5h30
Sciences économiques et sociales (SES)	1h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1h30
Education physique et sportive (EPS)	2h
Enseignement moral et civique – 18 heures annuelles	0h30
Sciences numériques et technologie	1h30
Accompagnement personnalisé	2h
- le soutien : pour aider les lycéens à combler leurs lacunes - l'approfondissement pour permettre aux lycéens approfondir leurs connaissances - l'aide à l'orientation : les aider à définir leurs projets d'orientation ou de formation	
Enseignements optionnels	1h30 à 6h00
Un ou deux enseignements optionnels au choix, à choisir en fin de troisième : si l'élève en choisit deux, il devra choisir un enseignement général et technologique obligatoirement	



HORAIRES SECONDE GT : OPTIONS

Enseignements optionnels : 1h30 à 6h00 – selon offre du lycée de secteur (voir LGT Jean ROSTAND)

Un ou deux enseignements optionnels au choix, à choisir en fin de troisième : si l'élève en choisit deux, il devra choisir un enseignement général et technologique obligatoirement

Arts : Arts du cirque, Arts plastiques, Cinéma-audiovisuel, Danse, Histoire des arts, Musique, Théâtre
Biotechnologies
Création et culture design
Création et innovation technologiques
Éducation physique et sportive
Langue vivante C
Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
Santé et social
Sciences de l'ingénieur
Sciences et laboratoire
Ecologie-agronomie-territoires-développement durable
Management et gestion
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives
Pratiques sociales et culturelles
Pratiques professionnelles et atelier artistique



HORAIRES 1ERE GENERALE

Enseignements communs	16h00 ou 17h30
Français	4h
Histoire - Géographie	3h
Langues vivantes A et B : LVA LVB (2h30 + 2h00)	4h30
Enseignement Scientifique	2h
+ Mathématiques – élèves qui ne suivent pas l'ESPE mathématiques	1h30
Education physique et sportive (EPS)	2h
Enseignement moral et civique – 18 heures annuelles	0h30
Enseignements de spécialité	12h00
3 ES X 4h	12h
Enseignements optionnels	3h00
1 enseignement optionnel au choix (selon offre du lycée – voir LGT de secteur J.ROSTAND) : - Arts : Arts plastiques ; Cinéma-audiovisuel ; Danse ; Histoire des arts ; Musique ; Théâtre - Langues et cultures de l'Antiquité - Langues vivantes C (étrangère ou régionale) - Éducation physique et sportive	



HORAIRES TALE GENERALE

Enseignements communs	15h30
Philosophie	4h
Histoire - Géographie	3h
Langues vivantes A et B : LVA LVB (2h00 + 2h00)	4h
Enseignement Scientifique	2h
Education physique et sportive (EPS)	2h
Enseignement moral et civique – 18 heures annuelles	0h30
Enseignements de spécialité	12h00
2 ES X 6h	12h
Enseignements optionnels	3h00
1 enseignement optionnel au choix (selon offre du lycée – voir LGT de secteur J.ROSTAND) : - Arts : Arts du cirque ; Arts plastiques ; Cinéma-audiovisuel ; Danse ; Histoire des arts ; Musique ; Théâtre - Mathématiques complémentaires (3h) - Mathématiques expertes (3h) - Droit et grands enjeux du monde contemporain (3h) - Langues vivantes C (étrangères ou régionales) - Langues et cultures de l'Antiquité (3h) - Éducation physique et sportive (3h)	



ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE CYCLE TERMINAL

13 Enseignements de Spécialité possibles pour le BAC GENE – selon offre du lycée (voir LGT de secteur Jean ROSTAND)	1ere	Tale
Arts : Arts du cirque, Arts plastiques, Cinéma-audiovisuel, Danse, Histoire des arts, Musique, Théâtre	4 h	6 h
Biologie-écologie	4 h	6 h
Éducation Physique, Pratiques et Cultures Sportives	4 h	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	4 h	6 h
Littératures et langues et cultures de l'Antiquité	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h



LA VOIE TECHNOLOGIQUE

Il existe huit séries technologiques :

- sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)
- sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
- sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- sciences et technologies de laboratoire (STL)
- sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD), sous tutelle partagée entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la culture et de la communication
- sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)
- sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole



HORAIRES SERIES TECHNOLOGIQUES

	1ERE	TALE
Enseignements communs	14 h	13 h
Français	3 h	
Philosophie		2 h
Histoire - Géographie	1 h 30	1 h 30
Enseignement moral et civique (EMC)	0 h 30	0 h 30
Langues vivantes A et B + ETLV (Enseignement Technologique en Langue Vivante)	4 h (dont 1 h ETLV)	4 h (dont 1 h ETLV)
Mathématiques	3 h	3 h
Education physique et sportive (EPS)	2 h	2 h
Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation Heures de vie de classe	Selon besoins	Selon besoins
Enseignements de spécialité		
Selon spécialité	15 à 18 h	16 à 18 h
Enseignements optionnels		
2 EO au plus parmi : Arts, EPS, LVC	3 h	3 h
Atelier artistique	2 h	2 h



LA VOIE PROFESSIONNELLE

Objectifs

La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Les élèves préparent après la troisième un CAP ou un baccalauréat professionnel.

1- Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) est un diplôme national, attestant d'un premier niveau de qualification professionnelle.

Les CAP (et CAP AGRICOLES) ont pour objectif l'entrée directe dans la vie professionnelle, mais permettent aussi une poursuite d'études, en particulier en bac professionnel.

Normalement préparé en 2 ans, il peut prendre un format 1 ou 3 ans selon le profil de l'élève.

Il existe environ 200 spécialités de CAP.

2- Le baccalauréat professionnel permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur. La scolarité dure 3 ans.

Le passage d'un autre diplôme est prévu pendant ce cursus : BEP et CAP plus rarement.

Il existe près de 100 spécialités de baccalauréat professionnel.

IMPORTANT !!

Le BEP (Brevet d'Etude Professionnelle) est un simple diplôme intermédiaire passé en cours de cursus du baccalauréat professionnel. L'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire. Le BEP atteste l'acquisition de compétences professionnelles.

Il existe de nombreuses passerelles entre seconde GT, seconde professionnelle et CAP.



LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNEL (CAP) - 2 ANS

	1CAP	2CAP
Enseignement professionnel	11 h 30	12 h
Enseignement professionnel et français en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Enseignement professionnel et mathématiques en co-intervention	1 h 30	1 h 30
Réalisation d'un chef-d'œuvre	3 h	3 h
Prévention-santé-environnement	1 h 30	1 h
Français, histoire-géographie	1 h 30	1 h 30
EMC (enseignement moral et civique)	30 min	30 min
Mathématiques et physique-chimie	1 h 30	1 h 30
EPS (éducation physique et sportive)	2 h 30	2 h 30
Langue vivante	1 h 30	1 h 30
Arts appliqués et culture artistique	1 h 00	1 h 00
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	3 h 30	3 h 30
TOTAL	31 h	31 h
PFMP	6 à 7 semaines	6 à 7 semaines



NOUVELLE TERMINALE PROFESSIONNELLE

L'année de terminale pro est réorganisée pour mieux coller au projet de l'élève. Elle repose désormais sur un tronc commun et un parcours personnalisé qui mène, au choix, vers une poursuite d'études ou vers un emploi.

Nouvelle organisation de la classe terminale professionnelle

Un tronc commun de septembre à mi-mai :

- 22 semaines de cours avec des enseignements généraux renforcés (français, mathématiques...)
- Des enseignements professionnels
- 6 semaines de stage obligatoire pour l'examen.

Un parcours différencié de la mi-mai à juillet avec au choix, selon le projet de l'élève :

- 6 semaines de stage pour se préparer à l'insertion professionnelle
- 6 semaines de cours intensifs pour se préparer à une poursuite d'études.



VOIE SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE

Il existe 2 voies de formation professionnelle : la voie scolaire (lycée professionnel) et l'apprentissage ou alternance (contrat de travail).

☛ **VOIE SCOLAIRE** : Formation professionnelle scolaire assortie de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

☛ **VOIE DE L'ALTERNANCE OU APPRENTISSAGE** : Contrat de travail assorti de périodes de formation dans un Centre de Formation pour Apprentis (CFA)

Temps partagé entre:

- Les cours théoriques au CFA (Centre de formation pour apprentis)
- Le temps en entreprise

(le contrat de travail dure 2 ans pour un CAP ou 3 ans pour un bac professionnel)

Ne pas attendre d'avoir un employeur pour contacter votre futur CFA car ils peuvent pour la plupart vous aider dans vos recherches.



REDOUBLEMENT

2 procédures distinctes : redoublement exceptionnel et maintien

☛ Redoublement exceptionnel

Le chef d'établissement peut imposer un redoublement en fin d'année scolaire lorsque l'élève rencontre des difficultés scolaires. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses parents, après que le conseil de classe s'est prononcé.

Une seule décision de redoublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin de la classe de troisième. À titre exceptionnel, un second redoublement peut être prononcé, après l'accord préalable du directeur académique des services de l'Éducation nationale.

☛ Procédure de maintien en classe de 3e

L'élève qui n'a pas obtenu satisfaction pour son orientation post-3e peut demander son maintien en classe de 3^e (1 seule demande).



SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Enjeux et objectifs

La séquence d'observation en milieu professionnel a pour objectif de permettre aux élèves de découvrir les métiers, en les sensibilisant à l'environnement technologique, économique et professionnel.

La découverte du monde économique et professionnel constitue un des axes du parcours d'orientation de l'élève.

Conditions d'âge et de scolarité

Organisation possible sur les niveaux 4^e et 3^e - Pas de condition d'âge.

Organisation administrative

Les conditions générales d'accueil des élèves en milieu professionnel sont définies dans la convention passée entre le chef d'établissement et le responsable de l'organisme d'accueil. La convention précise les objectifs pédagogiques de la séquences d'observation en milieu professionnel, les élèves concernés et les modalités d'organisation (calendrier, horaires des élèves, conditions d'encadrement, activités proposées, suivi, évaluation le cas échéant).

Elle doit prévoir de manière aussi explicite que possible la nature des tâches qui pourront être confiées aux élèves. Elle doit également comporter des clauses par lesquelles le responsable du lieu d'accueil s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des élèves qui lui sont confiés ou, dans le cas des visites, à informer des dangers particuliers que comporte la visite de la structure. Elle précise également les modalités de prise en charge des frais d'hébergement, de restauration, de transport et les modalités d'assurances.

Une CONVENTION TYPE est distribuée en début d'année. Elle doit être signée par les 3 parties, famille, organisme d'accueil, et collège d'origine.



SEQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Modalités organisationnelles

D'une durée de cinq jours, les séquences d'observation se déroulent durant le temps scolaire. Elles se déroulent en entreprise, en association, en collectivité territoriale ou en établissement public.

Organisation sur la période du lundi 03 au vend 07/02/25

Evaluation

L'élève rédige un rapport de stage qui sera noté et qui servira de support à l'épreuve orale du DNB blanc en mars 2025.

Assurance responsabilité civile

L'élève (et en cas de minorité ses représentants légaux) doit souscrire et produire une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer ou qui pourraient lui advenir en milieu professionnel.

Régime de réparation des accidents

Pour les accidents résultant des séquences d'observation, il convient d'appliquer les règles de responsabilité de l'administration, à savoir la substitution de la responsabilité de l'État.

Pas d'application donc du régime des accidents de travail.



BAC GENERAL : TEXTES

5 EPREUVES TERMINALES : COEF 60

Les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires :

- Epreuves anticipées de français en fin de classe de première (écrit, coefficient 5 ; oral, coefficient 5)
- Les 2 enseignements de spécialité suivis par l'élève en terminale (coefficient 16 pour chacune d'elle)
- La philosophie (coefficient 8 en voie générale, 4 en voie technologique)
- Le Grand oral (coefficient 10 en voie générale, 14 en voie technologique)

CONTRÔLE CONTINU : COEF 40

S'agissant des autres enseignements obligatoires, représentant 40% des coefficients, ils sont affectés des coefficients suivants :

L'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première : COEF 8

L'histoire-géographie, l'enseignement scientifique dans la voie générale, les mathématiques dans la voie technologique, la langue vivante A, la langue vivante B et l'éducation physique et sportive : COEF 30 (5 DISCIPLINES X 6)

L'enseignement moral et civique : COEF 2

+ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Chaque enseignement optionnel est pris en compte avec un coefficient 2 pour la classe de première et un coefficient 2 pour la classe de terminale. Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires. Les candidats ne peuvent être évalués au total sur plus de deux enseignements optionnels.

Dans la voie technologique, les élèves peuvent faire valoir leurs résultats dans deux options en classe de première, et dans deux options en classe de terminale.

Dans la voie générale, les élèves peuvent faire valoir leurs résultats dans une option en classe de première, et dans deux options en classe de terminale, chacune appartenant à un groupe d'enseignements optionnels distinct, auxquelles peuvent s'ajouter chaque année un ou deux enseignements optionnels de Langues et cultures de l'Antiquité, en latin et en grec. L'inscription à une option à l'examen emporte, pour le candidat, l'obligation de faire valoir ses résultats en contrôle continu dans cet enseignement.



CALENDRIER 2024/2025

ZONE B	Date	Reprise des cours
Prérentrée des personnels non enseignants	Lundi 26 août 2024	
Prérentrée des personnels enseignants	Vendredi 30 août 2024	
Rentrée des élèves	Lundi 02 septembre 2024	Mardi 03 septembre 2024
Vacances Toussaint	Vendredi 18 octobre 2024	Lundi 04 novembre 2024
Vacances Noël	Vendredi 20 décembre 2024	Lundi 06 janvier 2025
Vacances d'hiver	Vendredi 07 février 2025	Lundi 24 février 2025
Vacances de Printemps	Vendredi 04 avril 2025	Mardi 22 avril 2025
Pont de l'ASCENSION	Jeudi 29 et vendredi 30 mai 2025	Lundi 02 mai 2025
Vacances d'été élèves	Vendredi 04 juillet 2025	
Vacances d'été enseignants	Fin session examens 2025	
Vacances d'été personnels	Vendredi 11 juillet 2025	



CALENDRIER 3^e

23/09/24			Distribution conventions de stage – 27 au 31/01/25
		18h00	Réunion parents 3e : ENJEUX CLASSE DE 3^e
07/11/24		17h30	Réunions parents / professeurs 3e
Semaine lundi 25/11/24			CDC 1 ^{er} TRIMESTRE
06/01/25	L		DEBUT PROCEDURE ORIENTATION – PHASE INTENTIONS D'ORIENTATION Distribution des FICHES DIALOGUE ORIENTATION + PROCEDURE TSO (TELESERVICES ORIENTATION)
20/01/25	L	18h00	Réunion parents 3^e SLO – procédure orientation
25/01/25	Sa	08h45/12h15	CARREFOUR DES METIERS
Lundi 03 au vend 07/02/25			Semaine STAGES 3 ^e (S5 – 18 ^e semaine)
Semaine lundi 10/03/25			CDC 2 ^e TRIMESTRE – INTENTIONS ORIENTATION
MARS 2025			DNB BLANC : ECRITS ET ORAL (journée banalisée pour l'ORAL)
27/03/25	J	17h30	Réunions parents professeurs 3e
AVRIL 2025			PHASE CHOIX DEFINITIFS ORIENTATION
05/05/25	L	18h00	DEBUT PROCEDURE AFFECTATION – ouverture SLA Distribution aux familles des fiches de dialogue pour l'orientation post 3e – avis définitifs d'orientation du 3e T RUN FAMILLES AFFECTATION – SLA – procédure affectation
12/05/25	L		Remontée fiches déclaratives ORAL DNB
Fin mai 2025			Clôture SLA
Lundi 02/06/25			CDC 3 ^e TRIMESTRE – VŒUX DEFINITIFS ORIENTATION
04/06/25	Me		Réception parents litiges AFFECTATION
11/06/25	Me		ORAL DNB – cours banalisés
Jeudi 26 – vend 27/06/25			EPREUVES ECRITES DNB
04/07/25	V		VACANCES D'ÉTÉ ELEVES



Merci de votre attention